

## Ordre du jour

**Séance ordinaire de la Régie du Parc régional Massawippi à la salle  
Communautaire de Hatley au 100, rue Main, Hameau de Hatley  
le 16 juin à 17 h 30.**

Présences :

M. Alec van Zuiden, président	Ayer's Cliff
M. Denis Ferland, maire	Hatley
Mme Nicole Andrée Blouin	mairresse suppléante Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Kimball Smith, d.g.	Ayer's Cliff
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
Mme Liane Breton, d.g.	Canton de Hatley
M. Daniel Décary d.g.	North Hatley
M. André Martel, d.g.	Hatley

**ABSENCES** : Messieurs Jacques Demers, Martin Primeau et Michael Page

### ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la session
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption des procès-verbaux du 10 mars 2015
- 4) Suites au procès-verbal du 10 mars 2015
- 5) Période de questions des visiteurs
- 6) Modification de l'entente de la Régie
- 7) Modification de la résolution n° 14-09-08.01
- 8) Étude d'opportunité et de faisabilité du circuit patrimonial
- 9) Mandat au président Monsieur Van Zuiden
- 10) Comptes à payer
- 11) Prochaines réunions
- 12) Clôture de l'assemblée

**15-06-16.01**

#### **OUVERTURE DE LA SESSION**

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 17 h 54.

**15-06-16.02**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15-06-16.03**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

**ET RÉSOLU QUE** du procès-verbal du 10 mars 2015 tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15-06-16.04**

#### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL**

Aucune suite

**15-06-16.05**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Aucun visiteur

15-06-16.06

## **MODIFICATION DE LA RÉGIE**

**ATTENDU QUE** les *Municipalités participantes* considèrent opportun de modifier l'objet de la Régie afin de lui permettre de participer à la promotion de toute initiative visant le bien-être général des citoyens des *Municipalités participantes*, et ce, sur l'ensemble de leur territoire.

**ATTENDU QU'**à cette fin il y a lieu de modifier les articles 2 et 3 de l'entente constituant la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE ANDRÉE BLOUIN**

**ET RÉSOLU QUE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**  
Préambule

***Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.***

### **Modifications**

***L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en remplaçant l'actuel article 2 par l'article 2 suivant :***

#### **ARTICLE 2. OBJET**

*La présente entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un parc régional englobant le territoire tel que décrit plus amplement à l'annexe « A ».*

*La présente entente a aussi pour objet la valorisation, l'aide et le développement de projets et initiatives proposés par une municipalité participante dans les domaines de l'environnement, de la récréation, du tourisme, de la faune, de la santé, de la qualité de vie ainsi que dans tout domaine d'intérêt commun, et ce, sur le territoire des Municipalités participantes.*

*À ces fins, les Municipalités participantes conviennent de mettre en place un organisme intermunicipal de gestion, de consultation, de décision et d'aide à la qualité de vie de leurs citoyens.*

*Les conseils des Municipalités participantes consentent à se doter d'une structure de gestion qui pourra accepter tous les projets reliés à l'une ou à plusieurs Municipalités participantes dans tous les domaines liés à son objet.*

***L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en ajoutant à l'article 3, les paragraphes 4 et 5 suivants :***

#### **ARTICLE 3. MODE DE FONCTIONNEMENT**

*4- de promouvoir toute initiative visant l'intérêt et le bien-être général de la population des Municipalités participantes.*

*5- de venir en aide et de supporter les projets et initiatives d'intérêts communs dans les domaines prévus aux paragraphes 1 à 4 du présent article.*

#### **Entrée en vigueur**

***La présente entente entrera en vigueur conformément à la loi.***

**ET QUE** soit préparé un document modifiant l'entente intervenue le 11 décembre 2007.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15-06-16.07

## **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION N° 14-09-08.01**

**ATTENDU** la demande de la Régie afin d'avoir une étude pour la réappropriation de la plage à Ayer's Cliff dans le but d'avoir des accès publics au lac Massawippi;

**ATTENDU QUE** la Régie a reçue une demande de contribution de la Corporation de la Vallée du Massawippi pour cette étude au montant de 21 558 \$;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Régie accepte l'offre de service de la Corporation de la Vallée du Massawippi au montant de 21 558 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15-06-16.08

**ETUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ DU CIRCUIT PATRIMONIAL**

**ATTENDU** la demande faite à la Régie concernant une subvention d'un montant de trente mille dollars (30 000 \$) relative au projet de l'étude d'opportunité et de faisabilité du circuit patrimonial;

**ATTENDU QUE** cette demande de subvention est faite conjointement avec une demande de subvention du Développement économique du Canada (DEC);

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE ANDRÉE BLOUIN**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Régie accepte de déboursier la somme de trente mille dollars (30 000 \$) pris à même le surplus cumulé et ce, conditionnel à l'acceptation du Développement Économique du Canada de donner une subvention équivalente soit de trente mille dollars (30 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15-06-16.09

**MANDAT AU PRÉSIDENT – APPROPRIATION DE LA PLAGE**

**ATTENDU** la volonté de la Régie de se porter acquéreur de la plage d'Ayer's Cliff dans un optique de développement durable et économique et ainsi offrir aux citoyens des cinq (5) municipalités un accès au lac Massawippi et un développement économique viable;

**ATTENDU QU'**un mandat doit être donné au président, Monsieur Van Zuiden afin qu'il rencontre les propriétaires actuels soient les Pères Servites le tout dans le but de négocier le prix demandé pour ce terrain;

**ATTENDU QU'**un montant maximal d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$) sera offert aux propriétaires actuels Les Pères Servites;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Régie accepte de mandater le président Monsieur Van Zuiden de négocier avec les propriétaires actuels de la plage soit les Pères Servites pour une montant maximal d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15-06-16.010

**COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration*

<b>LES CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201500009 à 201500024	70 435,74 \$

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

**ET RÉSOLU QUE** la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 16 juin 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15-06-16.011

**CALENDRIER DES RÉUNIONS 2015**

- 22 septembre            Ste Catherine de Hatley  
- 15 décembre            Canton de Hatley

15-06-16.012

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Alec van Zuiden propose la clôture de la séance à 18 h 02.

*Je, Alec van Zuiden, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Alec van Zuiden  
Président

\_\_\_\_\_  
Liane Breton  
Secrétaire-trésorière